



## RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU POUR 2018

L'article 107 de la loi Notre est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) en précisant : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Ce rapport présente les principales informations et évolutions du budget pour 2018.

Pour rappel, la Ville de Tarare a un contrat d'affermage pour l'exploitation et la distribution de l'eau avec Veolia jusqu'en 2022.

Le budget annexe de l'eau pour 2018 totalise 922 769,49 € :

- 475 235,43 € pour le fonctionnement,
- 447 534,06 € pour l'investissement.

### Les recettes réelles de fonctionnement se composent de :

- la part communale prélevée sur la distribution de l'eau aux consommateurs (33,33% des recettes réelles de fonctionnement),
- la redevance versée par la société fermière pour la concession.

### Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- l'abonnement de la Ville au syndicat Saône-Turdine en cas de besoin d'eau, et sa contribution au fonctionnement du syndicat,
- des fournitures d'entretien et de petits équipements,
- des taxes foncières sur les ouvrages,
- des intérêts de la dette.

**En matière d'investissement**, un certain nombre de programmes n'ont pas été achevés en 2017, pour un montant de 79 388,40 € de restes à réaliser.

Des crédits nouveaux sont proposés à hauteur de 224 048,21 € pour la réalisation :

- d'une étude hydrologique demandée par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dréal),
- des frais d'enquête publique pour la déclaration d'utilité publique (DUP) eau potable,
- des travaux de création d'un trou d'homme pour inspection vidéo du réseau,
- l'installation de caméras, de clôtures et l'étanchéité de la toiture de la station de Mouillatout,
- divers travaux sur le réseau.

Enfin, le remboursement du capital de la dette s'élève à 70 100 €. Une renégociation des taux d'intérêt de la dette sera envisagée en 2018.

**Les recettes d'investissement** se composent essentiellement de l'autofinancement dégagé et de la récupération de la TVA auprès du fermier.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses de fonctionnement	BP 2018	Recettes de fonctionnement	BP 2018
011 charges à caractère général	188 579,75 €	70 produits des services et du domaine	155 000,00 €
66 charges financières	18 545,00 €	75 autres produits de gestion courante	310 000,00 €
<b>Dépenses réelles</b>	<b>207 124,75 €</b>	<b>Recettes réelles</b>	<b>465 000,00 €</b>
023 virement à la section d'investissement	101 473,21 €	Recettes d'ordre	10 235,43 €
042 opérations d'ordre	166 637,47 €		
<b>TOTAL</b>	<b>475 235,43 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>475 235,43 €</b>
INVESTISSEMENT			
Dépenses d'investissement	BP 2018	Recettes d'investissement	BP 2018
16 remboursement capital de la dette	70 100,00 €	Créances diverses (TVA)	48 072,77 €
frais d'études	15 000,00 €		
restes à réaliser dépenses d'équipement	79 388,40 €		
nouveaux crédits pour dépenses d'équipement	209 048,21 €		
<b>Dépenses réelles</b>	<b>373 536,61 €</b>	<b>Recettes réelles</b>	<b>48 072,77 €</b>
déficit d'investissement reporté	15 689,25 €	affectation du résultat de fonctionnement	83 277,84 €
opérations d'ordre	58 308,20 €	021 virement de la section de fonctionnement	101 473,21 €
		Recettes d'ordre	214 710,24 €
<b>TOTAL</b>	<b>447 534,06 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>447 534,06 €</b>